



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin, à 20 heures 05 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Farid MECHMACHE (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), Mme Aleyana-Nur CUBAN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jordi LE COINTE), M. Soufiane EL MOUNAFIS (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION POUR L'ACCUEIL DES TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAUX SUR LA VILLE DE MONTFERMEIL

Sur proposition de Djena DIARRA.

Lors du Conseil Municipal du 24 juin 2026, il sera proposé à l'organe délibérant d'adopter la Convention sur l'engagement de la Ville de Montfermeil dans la prévention de la récidive avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Département de Seine-Saint-Denis.

Cette convention est formalisée dans le cadre de la poursuite de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2023-2027 et a pour objectif principal de maintenir les actions de la Ville envers la prévention de la récidive, et de continuer le process de suivi du dispositif au sein de la collectivité.

DEL2026_06_133

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu le Code pénal et notamment les articles R.131-17 à R. 131-20, et les article R. 131-23 à R. 131-34,

Vu la circulaire du 19 mai 2011 relative au travail d'intérêt general ;

Considérant que le travail d'intérêt general est une sanction pénale infligée par la justice à une personne qui a commis une infraction ;

Considérant que le travail d'intérêt general peut être prononcé comme : peine principale permettant d'éviter l'emprisonnement, peine complémentaire qui s'ajoute à une autre peine, peine de conversion d'une peine d'emprisonnement ferme, ou obligation à exécuter dans le cadre d'un sursis probatoire ;

Considérant que le Service Pénitentiaire d'Insertion Probatoire exprime la nécessité de renforcer l'offre de postes de travail d'intérêt general à l'échelle des communes du département de Seine-Saint-Denis ;

Considérant que la Ville de Montfermeil est désireuse de s'engager dans la prévention de la récidive en renforçant son offre de postes de travail d'intérêt general par la création de trois nouveaux postes au sein de la collectivité ;

Considérant que ce dispositif s'inscrit dans la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2023-2027 de la Ville ;

Considérant que ces postes, dont la gestion est confiée à la Direction des Ressources Humaines, ne requièrent pas une inscription sur le tableau des effectifs ;

Considérant que la Ville de Montfermeil souhaite accueillir des condamnés, qui ne sont ni Montfermeillois ni Clichois ;

Considérant que pour renforcer les actions de prévention de la récidive, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation a élaboré une convention type pouvant être signée avec les villes du département de Seine-Saint-Denis ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'adopter la convention d'engagement de la Ville sur la prévention de la récidive avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Département de Seine-Saint-Denis.
2. D'approuver la création de trois nouveaux postes de travail d'intérêt général au sein de la collectivité.

3. D'autoriser M. le Maire à signer pour la Ville de Montfermeil la convention d'engagement de la Ville sur la prévention de la récidive avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Département de Seine-Saint-Denis, ainsi que tout document afférent,

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

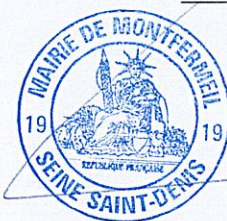
Le Secrétaire de séance,

Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,

Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.